Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera



26.4401 **Motion Regazzi : Interdire les systèmes d'IA de génération de pédopornographie** Non à la possibilité d'acheter, développer et diffuser impunément ces systèmes d'IA. Soutenons la motion Regazzi.

Merci beaucoup et au revoir. Après onze années passionnantes et couronnées de succès à la présidence de la Fondation Protection de l'enfance Suisse, je m'apprête à passer le relais à Paola Riva Gapany, qui reprendra mon mandat le 01.01.2027. Ce fut pour moi un immense plaisir de m'engager à vos côtés pour la protection des enfants en Suisse. Je vous en remercie chaleureusement.

Yvonne Feri, présidente du Conseil de fondation, ancienne conseillère nationale

Protéger les enfants, les rendre forts!

Nous sommes la voix des enfants en Suisse.

Protection de l'enfance Suisse
Schlösslistrasse 9a I 3008 Berne
Téléphone +41 58 433 33 99
www.protectionenfance.ch
info@protectionenfance.ch
/protectionenfancesuisse
/kinderschutzschweiz





Chères et chers collègues,

Nous avons inscrit l'éducation sans violence dans le Code civil afin de protéger les enfants contre la violence. En vue d'obtenir un effet préventif, il est toutefois essentiel que la loi soit connue. Pour permettre à la Confédération de sensibiliser la population dans toute la Suisse, je vous demande d'inscrire les fonds nécessaires à cet effet dans le budget et la planification financière.

Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale et membre de la commission politique de Protection de l'enfance Suisse

RECOMMANDATION

	DATE	OBJET	
CN & CE	01.12.	**26.041 Objet du Conseil fédéral : Budget 2027 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2028-2030** Pour protéger efficacement les enfants contre les violences éducatives, il faut des moyens pour sensibiliser la population (A200.0001).	✓
CN	03.12.	**26.3242 Mo. Gmür-Schönenberger : Pour la protection des jeunes sur les plateformes numériques** Les enfants et les adolescent·e·s sont exposé·e·s à la violence en ligne. Les plateformes numériques doivent être tenues de rendre leurs services sûrs pour les jeunes.	✓
CE	16.12.	**25.4556 Mo. Maret : Une loi-cadre pour la protection contre la violence domestique.** Une loi-cadre visant à renforcer dans tout le pays la protection contre la violence domestique, sexualisée et liée au genre permettra également de mieux protéger les enfants et les adolescent·e·s.	✓
	16.12.	**26.4288 Mo. Müller Damian : Faire entrer la poursuite pénale dans la modernité. Créer des bases légales claires pour le recours à l'IA et les analyses de données automatisées** Dans la lutte contre la pédocriminalité en ligne, il est particulièrement important de pouvoir exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Des bases juridiques claires sont nécessaires pour permettre l'utilisation de ces moyens.	✓
	16.12.	**26.4401 Mo. Regazzi : Interdire les systèmes d'IA de génération de pédopornographie** La possession, l'entraînement et la distribution de systèmes d'IA spécifiquement conçus pour générer de la pédopornographie ne devraient plus rester impunis en Suisse.	✓

Mardi 1er décembre **26.041** **Objet du Conseil fédéral**

Budget 2027 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2028–2030

En 2025, le Parlement a inscrit l'éducation sans violence dans le CC afin de préciser clairement que la violence physique et psychologique n'est pas admissible dans le cadre de l'éducation. Ce nouvel article est censé avoir une portée symbolique et jouer un rôle préventif. Pour permettre à cette nouvelle disposition de produire ses effets dans la vie quotidienne des familles, les parents et les personnes détenant l'autorité parentale doivent toutefois en avoir connaissance et savoir quelles alternatives non violentes et quelles aides existent. L'expérience d'autres pays montre que les dispositions légales, notamment associées à des campagnes de sensibilisation nationales continues, peuvent conduire à un recul des violences éducatives. Avec les moyens demandés pour 2027 et les montants prévus dans le plan financier 2028-2030, vous permettrez de sensibiliser la population à grande échelle et de protéger les enfants de la violence.

➜ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver les propositions des commissions des finances (A200.0001).**

Jeudi 3 décembre **26.3242** **Motion Gmür-Schönenberger**

Pour la protection des jeunes sur les plateformes numériques

Sur les plateformes numériques, les jeunes sont souvent exposé·e·s à de la violence et à des contenus qui les perturbent et nuisent à leur développement. Pour leur permettre de participer à la vie numérique sans subir de violence, les plateformes doivent devenir plus sûres. Conformément au principe de « Safety-by-Design », la conception des plateformes numériques doit permettre de minimiser les risques pour les jeunes. Elles doivent analyser les risques liés à leurs offres et les réduire par des mesures ciblées. Cette obligation doit être intégrée dans la loi fédérale sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche que le Conseil fédéral a annoncée pour l'été 2027. En adoptant cette motion, le Parlement peut d'ores et déjà donner au Conseil fédéral un mandat clair pour rendre la protection de la jeunesse contraignante sur les plateformes numériques.

➜ **Protection de l'enfance Suisse recommande de suivre la majorité de la commission et d'approuver la motion.**

Mercredi 16 décembre **25.4556** **Motion Maret**

Une loi-cadre pour la protection contre la violence domestique. Pour une réglementation contraignante de la protection, de la prévention et de la répression

Les enfants sont toujours directement affecté·e·s par la violence domestique. Être témoin de violences entre ses parents ou d'autres personnes de référence constitue une forme de violence psychologique et peut affecter durablement la santé et le développement des enfants. Selon le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, au moins 27 000 enfants en Suisse sont confronté·e·s chaque année à des violences conjugales. Des enfants sont présent·e·s dans près de la moitié des interventions policières liées à la violence domestique. Il existe cependant de grandes disparités cantonales quant à leur prise en charge et leur suivi. L'offre de places d'hébergement pour les victimes de violence varie aussi beaucoup d'une région à l'autre. Une loi-cadre permettrait d'harmoniser et de mieux coordonner au niveau national les différences cantonales et la fragmentation des mesures de protection et d'aide.

➜ **Protection de l'enfance Suisse recommande de suivre la majorité de la Commission et d'adopter la motion dans sa version modifiée.**

Mercredi 16 décembre **26.4288** **Motion Müller Damian**

Faire entrer la poursuite pénale dans la modernité. Créer des bases légales claires pour le recours à l'IA et les analyses de données automatisées

Certaines formes de criminalité impliquent de gros volumes de données ou des structures de données complexes, notamment lors du visionnage et de l'analyse de représentations de violences sexualisées envers des enfants. Ce travail d'enquête requiert beaucoup de ressources et engendre une charge mentale importante pour les autorités de poursuite. Des outils techniques doivent contribuer à alléger la charge de travail des enquêteuses et enquêteurs. Il est toutefois nécessaire de disposer de bases légales claires encadrant l'analyse automatisée des données, l'exploitation de ses résultats dans le cadre de procédures pénales ainsi que le recours à l'intelligence artificielle. Les autorités de poursuite pénale doivent ainsi disposer des moyens techniques et juridiques nécessaires pour lutter efficacement contre les violences sexualisées à l'égard des enfants dans l'espace numérique..

➜ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver la motion.**

Mercredi 16 décembre **26.4401** **Motion Regazzi**

Interdire les systèmes d'IA de génération de pédopornographie

La production de pédopornographie utilisant l'IA générative connaît une augmentation considérable. Sur les forums spécialisés dans ce type de contenus, des logiciels permettant d'adapter les systèmes d'IA open source et d'étendre leurs fonctionnalités sont échangés.. Ces systèmes d'IA peuvent ainsi générer des images et des vidéos de violences sexualisées à l'égard d'enfants correspondant précisément aux souhaits des auteur·e·s . Ces dernier·ère·s entraînent aussi ces systèmes d'IA spécialisés à l'aide d'images d'enfants réel·le·s s afin d'obtenir du matériel pédopornographique ciblé. Bien que les images et les films de violence sexualisée envers les enfants générés par l'IA soient déjà interdits, la diffusion des systèmes d'IA spécialisés, créés et entraînés pour produire de la pédopornographie se fait en toute impunité. La possession, le commerce et le perfectionnement de ces systèmes d'IA spécifiques ont pour seul but de produire davantage de contenus visuels interdits. Il est dès lors cohérent de rendre également punissables le développement et la diffusion de ces outils..

➜ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver la motion.**